



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 1757

### Texte de la question

M. Patrick Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation du collège Henri Baumont de Beauvais (Oise). Les actes de violence et le climat d'insécurité régnant dans cet établissement ont amené les parents d'élèves, les enseignants, les personnels et les élèves de celui-ci à décider de sa fermeture pendant un mois en novembre-décembre 1996 pour exprimer avec force leur volonté de disposer de moyens en personnels enseignants et non-enseignants et d'obtenir le classement d'établissement sensible. Le précédent ministre, tout en reconnaissant le caractère de gravité des événements, n'a pris que quelques mesures améliorant les moyens en personnel dudit collège, se refusant à le classer comme établissement sensible. Il lui demande, en conséquence, d'accorder, dès la rentrée 1997, le classement de ce collège comme établissement sensible avec tous les moyens supplémentaires figurant dans la circulaire n° 93-157 du 16 mars 1993.

### Texte de la réponse

La priorité à l'éducation indiquée par le Premier ministre s'est manifestée par diverses mesures qui constituent une réponse énergique à l'amélioration du service public de l'éducation. Le réemploi des maîtres auxiliaires à la rentrée 1997 apporte des compléments et des enrichissements dans le cadre d'une mission d'assistance éducative (participation à des activités de soutien, suivi individualisé des élèves, aide au travail personnel) et donne une meilleure réponse aux besoins d'encadrement éducatif de certains établissements. Le nouveau programme gouvernemental d'emploi des jeunes a commencé, les établissements scolaires procédant actuellement au recrutement de 10 000 jeunes. Ces nouveaux personnels seront prioritairement affectés dans les établissements situés sur un certain nombre de sites particulièrement sensibles. Ces aides-éducateurs, par leur présence, leur travail, leur réelle motivation pour exercer dans ce type d'établissement et leur connaissance des problèmes propres à la banlieue, vont contribuer à l'amélioration de la qualité de vie à l'intérieur des collèges. Ils participeront, en particulier, à l'encadrement, la surveillance et à la médiation scolaire tout en répondant aux besoins définis par l'équipe éducative de chaque établissement. Ces affectations seront l'amorce d'une vaste expérimentation nationale de prévention de la violence en milieu scolaire qui commencera début novembre. S'agissant des demandes concernant le collège Henri-Baumont à Beauvais, il convient de prendre l'attache des services académiques, seuls compétents pour apporter les précisions souhaitées

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Leroy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1757

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 août 1997, page 2512

**Réponse publiée le** : 10 novembre 1997, page 3959